



PORT AUTONOME  
DE COTONOU

**PORT AUTONOME DE COTONOU**

**MARCHE DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES**

**DOSSIER DE PRESELECTION**

émis le : 31 / octobre 2023

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN PLACE DE RESEAUX  
(EAU, ELECTRICITE, FIBRE OPTIQUE ET INCENDIE) DU PORT DE  
COTONOU**

**Avis à manifestation d'intérêt N° : PI\_DGT\_76549**

**Source de financement : Budget Autonome**

**Gestion : 2023**

**Imputation budgétaire : 632420**



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten mark]*

**OCTOBRE 2023**

**Christian Biao B. AYEDEGUE**

## Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) .....	3
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET .....	10



## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

### Objet : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN PLACE DE RESEAUX (EAU, ELECTRICITE, FIBRE OPTIQUE ET INCENDIE) DU PORT DE COTONOU

Référence du marché : PI\_DGT\_76549

Avis n° 007 /2023/PAC/DG/DPRMP/SPMP/DPMP/SAP du 31/10/23

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou publié sur le site web du Port Autonome de Cotonou le 14 septembre 2023.
2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de réseaux (eau, électricité, fibre optique et incendie) du Port Autonome de Cotonou.
3. Les prestations comprennent une mission complète de maîtrise d'œuvre qui permettra :
  - de définir les tracés et configurations aux respects des normes internationales et régionales ;
  - de suivre les travaux ;et
  - de valider la configuration définitive des réseaux électriques (HTA, Moyenne, Basse et faible tension), fibre optique et télécom, eau potable, incendie et assainissement qui vont courir sur le port de Cotonou.

Les prestations sont en lot unique.

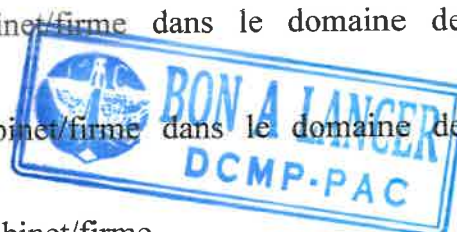


4. Le délai de réalisation de la mission est décomposé comme suit pour chaque mission :

Mission	Durée en jours calendaires	Observations
Appropriation du programme du MOA	15	Pour l'ensemble des réseaux
Avant Projet Sommaire (APS)	15	
Avant Projet Détaillé (APD)	7	
Etude de projet (PRO)	7	
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	15	

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations. Il s'agit de :

- nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations.
- nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations,
- nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations,
- organisation technique et managériale du cabinet/firme,
- liste du personnel professionnel à affecter à la mission.



Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **quinze (15) pages environ**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.


7. Une liste des candidats (au moins cinq (05)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

*(Handwritten signature)*

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
<p><b>1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations</b></p> <p>Etre un bureau d'études régulièrement établi et exerçant dans le domaine du VRD ou des bâtiments et travaux publics</p>	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ;</li> <li>• Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.</li> </ul>	RCCM ou les Statuts
<p><b>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours.</b></p> 	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> Mission d'études techniques ou d'assistance technique au maître d'ouvrage pour la définition, la configuration de réseaux ainsi que la surveillance et le contrôle des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• NE ≥ 10 missions ... 25 points</li> <li>• 5 ≤ NE &lt; 10 missions. ....20 points.</li> <li>• NE &lt; 5 missions ... 10 points.</li> </ul> </li> <li>• <b>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</b>, la notation sera identique à celle présentée ci-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les anciens cabinets/firmes</b> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <b>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</b> Copies légalisées du</li> </ul>

		<p>dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission (justifié par son diplôme).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ NE ≥ 10 missions ... 25 points</li> <li>↳ 5 ≤ NE &lt; 10 missions. ....20 points.</li> <li>↳ NE &lt; 5 missions ...10 points.</li> </ul>	diplôme du chef de mission + CV + attestation de travail
<p><b>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années</b></p> <p>Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2018-2022) et de l'année en cours au moins deux missions de définition, de configuration de réseaux Ou de surveillance et contrôle de travaux de configuration de réseaux de montant au moins égale à trente millions (30 000 000 FCFA) chacun</p>	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> 25 points par mission prouvée</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> 50 points pour celle qui fourniront l'attestation d'assurance des risques professionnels 00 points pour celles qui ne fourniront pas l'attestation d'assurance des risques professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Attestation d'assurance de risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'au moins cent millions (100 000 000) FCFA.</li> </ul>
<p><b>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</b></p> <p>Le cabinet présentera une note de présentation du cabinet et son organigramme de structure</p>	05	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de présentation du Cabinet ...03 points</li> <li>• Organigramme ...02 points</li> </ul>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
<p><b>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</b></p>	10		Liste du personnel et copie simple des diplômes



<ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Chef de mission, Ingénieur de conception en VRD ou génie civil BAC+5</li> <li>• 01 Expert Ingénieur Structures, Ingénieur de conception en génie civil ou architecte ou équivalent, Bac+5 ;</li> <li>• 1 Expert socio-économiste de niveau BAC+5 ou équivalent,</li> <li>• 01 Contrôleur Permanent Technicien Supérieur en génie civil ou équivalent (Bac +3 ans)</li> </ul>		2,5 points par poste	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est 60 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Bureau 111, Route de la Marina de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 31 Octobre 2023 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, Bureau 111 au Rez-de-Chaussée, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin).** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la

poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : (sans objet) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, Bureau 111 au Rez-de-Chaussée, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin).** au plus tard le 15 Novembre 2023. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
14. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Salle de Réunion de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Cotonou (République du Bénin)** le 15 Novembre 2023 à **10 heures 30 minutes.**
15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.





En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Cotonou le 31 Octobre 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Félix Dieudonné ADAHÉ VIGBE



## II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[insérer Nom du Candidat]*

*[insérer Lieu et date]*

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*<sup>1</sup> ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.<sup>2</sup> ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*



---

<sup>1</sup> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<sup>2</sup> Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation